

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

D E P A R T E M E N T  
H E R A U L T  
A R R O N D I S S E M E N T  
L O D E V E

**Commune de  
PAULHAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**S é a n c e d u 0 8 d é c e m b r e 2 0 2 5**

**N° 2025/12/07**

Date de la convocation	01/12/2025
	<b><u>Exprimés :</u></b> 22
Présents : 16	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire  
de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et  
après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUSSON, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUM

Etaient absents : MM Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Thierry JAM

Procurations : - Mr Guy GAUBERT à Mr Marcel LAMBERT

- Mme Carine GASC à Mme Isabelle GAVINET
- Mr Georges GASC à Mr Claude VALERO
- Mme Véronique LAMBERT à Mme Mylène BOUSSON
- Mr David SEBASTIAN à Mme Véronique LABORDA
- Mme Laëtitia CAPELLE à Mme Sophie ROYON

**Objet** : Utilisation de locaux municipaux – classe de l'ancienne école G. Sand – Renouvellement d'une convention temporaire avec la Communauté de Communes du Clermontais pour l'organisation du lieu d'accueil enfants parents du clermontais « l'Arbre à bulles » pour 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que des animations temps d'accueil du lieu d'accueil enfants parents du clermontais « l'Arbre à bulles » du Clermontais se déroulent dans une classe de l'ancienne école G. Sand tous mardis de 8h45 à 13h et tous les

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20251208-2025-12-07-DE  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

jeudis de 13h45 à 18h30 ; une convention d'utilisation des locaux a été signée pour l'année 2025-2026.

A ce titre, il convient de renouveler cette convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais, afin de déterminer les conditions et les modalités pratiques d'utilisation de ces locaux pour l'année 2025-2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les animations d'un temps d'accueil du lieu d'accueil enfants parents du clermontais « l'Arbre à bulles » pour l'année 2025-2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire  
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)